



Droit au RSA selon le revenu du foyer

Par gesal

Bonjour

Ancien travailleur indépendant, la liquidation de ma société ne me permet pas de toucher d'allocation chômage. Les revenus mensuelles du foyer (couple + 2 enfants de moins de 16 ans) s'élèvent à 2300? + 130? de CAF. Mais à ces revenus, il faut déduire 1250? de prêt immobilier. Est-ce que pour prétendre au RSA les remboursements de prêt sont pris en considération dans le calcul du revenu du foyer.

Merci de votre réponse.